

ANIMATEUR/TRICE DE LOISIRS H/F

Association	Un centre de loisirs implanté dans la Ville, dont l'activité principale est de proposer à différents publics, des animations et temps d'accueil autour du jeu et du jouet ou en animation de proximité en extérieur.
Définition du poste/ Intitulé du métier	Un(e) animateur/trice de centre de loisirs garde des enfants pendant les temps périscolaires. Il organise et met en œuvre des activités récréatives pour les enfants ou adolescents et veille à leur sécurité.
Contrat	CDD de 12 mois – Prise de poste 1er septembre 2024.
Ville	Salon-de-Provence (13)
Temps de travail	24H / Semaine
Horaires de Travail	Du mardi au samedi suivant planning Ponctuellement travail en soirée
Activités principales	<ul style="list-style-type: none">- Animer des séances de jeux auprès des différents publics accueillis, notamment les familles et le public enfant et adulte en situation de handicap.- Développer la proposition jeu vers les adolescents.- Concevoir, préparer et animer des événements thématiques et transversaux à l'association, ou en lien avec les projets du territoire. Participer à la préparation, au rangement et à l'entretien du matériel d'animation et des espaces utilisés. <ul style="list-style-type: none">- Gestion du fond de jeux.- Participer aux temps de travail avec l'équipe de salariés et des bénévoles.
Compétences du poste	<ul style="list-style-type: none">- Animer des activités de détente et de loisirs en lien avec le jeu.- Savoir accueillir les familles dans leur diversité.- Avoir une réflexion sur la notion de parentalité, d'inclusivité et de lien social.- Être à l'aise dans la conduite d'un véhicule utilitaire.- Rigueur pour l'entretien d'un fond de jeux et de matériel.
Aptitudes personnelles	<ul style="list-style-type: none">- Savoir adapter sa posture professionnelle aux différents publics accueillis.- Avoir de l'intérêt pour l'univers du jeu.- Savoir travailler en équipe.- Être autonome et rigoureux, avoir le sens des initiatives et de l'organisation.
Rémunération	<ul style="list-style-type: none">- Salaire selon expérience en animations.- Convention Collective Éclat - 12.23€ brut/heure.- Déplacements réguliers (permis B + véhicule + conduite d'un utilitaire)

POSTULEZ : espaceco@salondeprovence.fr